



VILLE DE THOUARE-SUR-LOIRE

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent

Exploitation d'une guinguette sur le site des bords de Loire

Durée de mise à disposition : 3 mois en été

Exploitation d'une guinguette sur le site des bords de Loire,
dans le cadre d'une convention de sous-occupation.

Nom et adresse de l'organisme :

Commune de Thouaré-sur-Loire

6 rue de Mauves

BP 50136

44470 THOUARE-SUR-LOIRE

Tél. 02 40 68 09 70. Email : marches.publics@mairie-thouare.fr

URL : <http://www.thouare.fr>

Date limite de réception des offres : 21 MARS 2022, à 17 h 00.

SOMMAIRE

1 – Présentation du projet.....	page 3
2 – Présentation du site.....	page 3
3 – Description des équipements.....	page 4
3.1 – Containers.....	page 4
3.2 - Aménagements réalisés sur le site.....	page 4
3.3 - Matériel supplémentaire en prêt.....	page 4
4 – Conditions de l’occupation.....	page 5
4.1 - Buvette/restauration.....	page 5
4.2 – Durée de la convention.....	page 5
4.3 – Durée de la mise à disposition.....	page 5
4.4 - Animations du site.....	page 5
4.5 - Vie du site.....	page 5
4.6 - Entretien courant.....	page 6
4.7 - Maintenance des équipements	page 6
4.8 - Assurances	page 6
4.9 - Contraintes techniques et responsabilité.....	page 6
4.10 - Démarches administratives.....	page 7
4.11 - Redevances et frais à la charge de l’occupant.....	page 7
4.12 - Communication.....	page 7
5 – Dossier de candidature.....	page 7
5.1 - Demande de renseignements complémentaires et visite.....	page 8
5.2 - Dépôt des dossiers.....	page 8
5.3 - Analyse des candidatures.....	page 9
5.4 - Critères de sélection.....	page 9

VILLE DE THOUARE-SUR-LOIRE

Avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue d'autoriser la sous-occupation et l'exploitation de la buvette/restauration du site des bords de Loire : restauration éphémère à base de produits locaux et valorisation du patrimoine ligérien pour la saison estivale 2022.

1. Présentation du projet

La ville de Thouaré-sur-Loire, située en bord de Loire, souhaite valoriser ce patrimoine naturel remarquable.

A ce titre, la municipalité a déjà engagé des travaux d'aménagement des bords de Loire pour en faire un lieu de promenade et d'activités (jeux pour enfants, tables de pique-nique...) en lien notamment avec le circuit de la Loire à Vélo.

La Ville souhaite développer, du 18 juin au 18 septembre 2022, une offre complémentaire d'animation socio-culturelle régulière, accompagnée de vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées, de restauration rapide, qualitative, locale et originale, le tout permettant d'attirer un public varié et de favoriser les échanges et la convivialité.

L'emplacement proposé, à 600 m du centre-ville de Thouaré, devrait permettre de profiter aux habitants thouaréens et au flux touristique puisqu'il est situé sur le parcours touristique de la Loire à Vélo et du Voyage à Nantes.

La présente consultation a donc pour objet de mettre à disposition d'un tiers, au travers d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constructive de droits réels, les équipements tels que décrits ci-dessous, afin de permettre à l'occupant de s'y installer et d'exploiter librement son activité sur la période estivale.

2. Présentation du site

La commune de Thouaré-sur-Loire est une commune de Loire-Atlantique qui fait partie de Nantes Métropole et du Canton de Carquefou. Elle se situe à l'Est de l'agglomération nantaise, sur l'axe Nantes-Paris. Sa situation géographique représente une véritable passerelle entre le Nord et le Sud de la Loire.

La ville est idéalement située, à 2 min de l'autoroute, 8 min en TER de Nantes, 15 min en Chronobus de Nantes et 20 min de l'aéroport Nantes Atlantique.

Le site se situe sur les bords de Loire entre le pont de Thouaré et la rue du Port. Sur ce terrain et hors route, les flux de circulation piétons et cyclistes sont présents et à préserver.

3. Description des équipements

3.1 Containers

Afin de favoriser ce type d'activité, la commune a fait l'acquisition de deux containers pré-équipés. Ces derniers seront installés tout l'été sur les bords de Loire, entre le pont de Thouaré et la rue du Port.

Ces 2 containers sont mis à disposition par la Ville. Un premier container est aménagé pour accueillir une cuisine et un second pour le stockage du matériel du restaurateur.

Un container aménagé en cuisine :

- Dimensions : L 6060 mm, l 2440 mm, H 2890 mm.
- Container « High cube » 20 pieds.
- Isolation des parois, plafond et plancher : mousse polyuréthane.
- Revêtement de sol vinyle antidérapant.
- Electrification de l'équipement - Puissance électrique : 20 kVa en triphasé. Eclairage plafonniers.
- Ouvertures :
 - 2 auvents de 2 mètres + tablette bar sur la longueur du container.
 - 1 auvent + double porte en partie basse sur largeur.
- Cuisine équipée.

Un container de stockage :

- Dimensions : L 3000 mm, l 2200 mm, H 2260 mm.
- Ouverture par double porte sur largeur.
- Sans isolation, ni électrification.

3.2 Aménagements réalisés sur le site

La Ville met à disposition :

- les raccordements à l'électricité.
- L'arrivée d'eau potable.
- Le réseau d'assainissement.
- Un cabinet de toilettes.

La puissance maximale électrique fournie est de 32 kVa en triphasé.

3.3 Matériel supplémentaire en prêt

Aussi, la commune pourra éventuellement mettre à disposition du prestataire des transats.

4. Conditions de l'occupation

4.1 Buvette/Restauration

La ville de Thouaré-sur-Loire apportera une attention particulière à ces différentes propositions :

- Proposer des produits locaux avec une valorisation de produits faits maison.
- Prévoir une restauration rapide : planches diverses, tapas, plat unique, crêpes, galettes, gaufres...
- Produits servis à toute heure de la journée (gaufres, crêpes, glaces...).
- Eviter les contenants jetables.
- Prix de vente abordable pour le public en tenant compte de la qualité susvisée.

4.2 Durée de la convention

La durée de la convention débutant le 1^{er} juin 2022 est de 1 an et pourra être renouvelée deux fois, par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée totale de trois années, en fonction du bilan qui sera établi entre les parties.

4.3 Durée de la mise à disposition

L'espace et les équipements sont mis à disposition par la Mairie de Thouaré-sur-Loire dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public non constitutive de droits réels. La mise à disposition est fixée pour une durée de 3 mois maximum, à compter du 18 juin 2022. Pour les années suivantes, les dates seront fixées dans la convention d'occupation du domaine public.

Cette autorisation sera consentie à titre personnel et ne pourra pas faire l'objet d'une cession ou d'une sous-location par l'occupant.

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un mois de préavis.

4.4 Animations du site

En lien avec le prestataire, les associations locales, les habitants et les partenaires, la Ville souhaite mettre en place un programme d'animations estivales (sportives, artistiques, créatives...).

4.5 Vie du site

Le site est un espace public fréquenté par une diversité de publics.

L'occupant devra ouvrir et fermer les équipements librement accessibles au public pendant la durée de son exploitation. Il devra à ce titre être présent sur le site pendant les horaires d'ouverture prévues par lui et annoncés et s'assurer du bon fonctionnement de l'équipement.

L'occupant devra fournir un numéro de contact unique joignable durant la période de présence.

L'occupant devra communiquer à la Ville, tous incidents, dégradations.

4.6 Entretien courant

L'occupant sera responsable de l'entretien courant, du nettoyage du matériel mis à disposition ainsi que de son rangement. L'implantation des tables par le candidat devra permettre une tonte régulière des services espaces verts de la ville (cycle d'environ 3 semaines) ou à défaut être déposées lors de l'intervention. Les poubelles devront être déposées sur le lieu de collecte, le jour de la collecte.

4.7 Maintenance des équipements

La maintenance des équipements sera assurée par la ville de Thouaré-sur-Loire. A cette fin, l'occupant permettra le libre accès au personnel de ville des dits équipements.

4.8 Assurances

L'occupant sera responsable, pendant toute la durée de la convention, des dommages qui pourraient être causés aux équipements mis à sa disposition pendant ses horaires de présence sur le site. En dehors des horaires de présence de l'occupant, Thouaré-sur-Loire reste responsable des dommages qui pourraient être causés aux équipements.

L'occupant s'engage à souscrire les assurances nécessaires portant, pendant toute la durée de la convention, sur :

- les équipements mis à sa disposition, qui devront être garantis en particulier contre l'incendie, le vol et autres dégâts.
- les responsabilités encourues à raison de l'ensemble de ses activités exercées dans les biens mis à sa disposition, pour tous dommages corporels, matériels ou immatériels qui en sont la conséquence, causés à sa clientèle, aux tiers et à son personnel.

Il fait en outre son affaire personnelle vis-à-vis de Thouaré-sur-Loire de tous les risques, litiges et indemnités de toute nature, résultant de dommages qui seraient causés aux biens, à son personnel ou aux tiers, provenant de l'occupation et de l'exploitation des équipements mis à disposition. La responsabilité de Thouaré-sur-Loire ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

4.9 Contraintes techniques et responsabilité

Le site mis à disposition est localisé dans un espace sensible à forte dimension écologique et à proximité d'une zone inondable.

Le candidat retenu prendra les espaces concédés dans l'état où ils se trouvent après un état des lieux entre lui et les services de la Mairie. Un nettoyage complet des containers lui sera demandé pour leur état des lieux sortant.

Le projet devra prendre en compte la présence des riverains à proximité et respecter strictement les arrêtés et dispositions réglementaires liés à la gestion des nuisances de tous ordres, notamment déchets, bruits.

Il est précisé que seule est autorisée la vente de boissons alcoolisées à consommer sur place et limitée aux boissons du groupe 3 (article L. 21-1 Code de santé publique).

4 Démarches administratives

L'occupant devra effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'exploitation de son activité commerciale, déposer une demande de licence de débit de boissons (1 mois avant la date d'ouverture), fournir une attestation de stage en hygiène alimentaire de moins de 5 ans, et un extrait KBIS.

Le titulaire devra répondre aux normes HACCP. Une attention particulière sera apportée aux conditions d'hygiène, à la fraîcheur des produits, au respect de la chaîne du froid ainsi qu'à la bonne tenue de la cuisine.

4.10 Redevances et frais à la charge de l'occupant

L'occupant devra acquitter une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 250 € TTC mensuel pendant la durée d'occupation du domaine à savoir 3 mois donc un total de 750€ TTC.

La commune de Thouaré-sur-Loire supportera seule l'ensemble des charges liées à l'occupation du site, ce qui inclut notamment l'ensemble des charges liées à la fourniture d'électricité, d'eau (y compris les abonnements).

4.11 Communication

Dans le cadre de sa politique de communication, la Ville réalisera une promotion de cette animation (Echo, presse locale, site internet, réseaux sociaux, affiches...)

En contrepartie, l'exploitant s'engage à diffuser les outils de communication qui lui seront mis à disposition. En complément, l'exploitant réalisera ses propres supports.

5. Dossier de candidature

Il est demandé au candidat de fournir un dossier composé de :

- Présentation du candidat.
- Attestation sur l'honneur relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L.5212-1 et suivants du Code du travail).

- Déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier : qu'il a satisfait aux obligations légales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-5, L.8251-1 et L.5221-8, L.8231-1 et L.8241-1 et suivants du Code du travail.
- Déclaration attestant que le candidat n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 0-1 du Code de Commerce, n'est pas en état de faillite personnelle en application des articles L. 5 -1 et suivants dudit Code, n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 1-1 ou doit justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution de la présente occupation du domaine public aux fins d'exploitation commerciale.
- Lettre de candidature exposant notamment l'intérêt porté à cette opération.
- Exposé du projet : présentation du concept, mode d'exploitation, nombre et qualité du personnel, calendrier d'ouvertures et fermetures et horaires d'ouverture proposés, projet de cartes de restauration et de boissons avec tarifs.
- Budget prévisionnel de l'opération.

5.1 Demande de renseignements complémentaires et visite

Les demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées par courrier électronique à Madame Nathalie Ménoury-David : nathalie.menoury-david@mairie-thouare.fr

Afin d'appréhender au mieux les possibilités d'exploitation, des visites du site et des containers pourront être organisées sur demande écrite du candidat.

5.2 Dépôt des dossiers

Les plis fermés porteront la mention – Appel à projet « Exploitation d'une guinguette sur le site des bords de Loire ».

La date et heure limite de réception des dossiers est fixée au 21 mars 2022 à 17 heures par dépôt contre récépissé, ou par courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

HOTEL DE VILLE DE THOUARE-SUR-LOIRE
Service Marchés Publics
6 RUE DE MAUVES
BP 50136
44473 THOUARE-SUR-LOIRE

Ou par voie dématérialisée à l'adresse : marchés.publics@mairie-thouare.fr ou sur le site <https://www.e-marchespublics.com/>

5.3 Analyse des candidatures

La fourniture de la totalité des pièces est un corollaire indispensable à l'analyse du dossier. A l'étude du dossier, la collectivité se donne le droit de demander les pièces manquantes.

La prétention des offres se fera devant un comité mis en place par la commune.

Le comité sélectionnera un maximum de trois candidats qu'elle pourra solliciter pour un entretien venant en complément du dossier.

5.4 Critères de sélection

La sélection se fera au regard de ce dossier sur la base des critères suivants :

➤ **Originalité du concept et qualité de l'offre proposée (40%)**

A cet égard la ville de Thouaré-sur-Loire sera sensible aux éléments suivants :

- ✓ Offre de restauration originale et variée.
- ✓ Proposition d'une programmation variée et ouverte sur plusieurs domaines culturels et de communication du site, collaboration avec des partenaires.
- ✓ Bonne connaissance du milieu associatif local et des artistes locaux.
- ✓ Installation de mobilier envisagée (installation de tables, chaises, parasols...).
- ✓ Offre d'espace et d'animation pour enfants.
- ✓ Proposition d'une signalétique attrayante.

➤ **Prise en compte de l'environnement et du territoire (20%)**

A cet égard la ville de Thouaré-sur-Loire sera sensible aux éléments suivants :

- ✓ Démarche éco-responsable.
- ✓ Approvisionnement local et de saison (bière locale, vins locaux, jus de fruits locaux...).
- ✓ Conditions d'exploitation du site (tri sélectif, vaisselle recyclable, gestion des déchets).

➤ **Viabilité économique du projet et politique tarifaire (20%)**

A cet égard la ville de Thouaré-sur-Loire sera sensible aux éléments suivants :

- ✓ A la fiche des tarifs.
- ✓ Au budget prévisionnel présenté.
- ✓ Nombre de repas proposés et leur répartition hebdomadaire.

➤ **Saisonnalité (10 %)**

A cet égard la ville de Thouaré-sur-Loire sera sensible aux éléments suivants :

- ✓ Dates et horaires d'ouverture du site (ouverture minimum souhaitée du mardi au dimanche en fin d'après-midi à partir de mi-juin à mi-septembre).

➤ **Attestation et qualité des moyens humains et techniques proposés (10%)**

A cet égard la ville de Thouaré-sur-Loire sera sensible aux éléments suivants :

- ✓ Références du responsable de projet.
- ✓ Présentation et expériences de la personne en charge du service/restauration.
- ✓ Fiabilité de l'organisation, réactivité.
- ✓ Expérience d'exploitation de guinguette appréciée.